

IMPRIMERIE, ÉDITION ET INDUSTRIES CONNEXES

La Presse Itée (Montréal)

et

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs du centre de l'informatique de La Presse (région de Montréal) – CSN

Secteur d'activité de l'employeur : industries manufacturières – imprimerie, édition et industries connexes

- **Nombre de salariés de l'unité de négociation**

(11) 77

- **Répartition des salariés selon le sexe**

Femmes : 20 ; hommes : 57

- **Statut de la convention :** renouvellement

- **Catégorie de personnel :** professionnel, technique et de bureau

- **Échéance de la convention précédente**

31 décembre 2013

- **Échéance de la présente convention**

31 décembre 2015

- **Date de signature :** 4 mars 2013

- **Durée de la semaine normale de travail**

5 jours/sem., 35 heures/sem.

- **Salaires**

1. Opérateur, contrôleur – assurance qualité et technicien – support applicatif

Date	5 janv. 2014	4 janv. 2015
Salaire/sem.	874 \$	901 \$
Éch. 1	(853 \$)	
Salaire/sem.	1 159 \$	1 194 \$
Éch. 7	(1 131 \$)	

2. Programmeur – produits mobiles, designer d'interface et autres fonctions, 33 salariés

Date	5 janv. 2014	4 janv. 2015
Salaire/sem.	981 \$	1 010 \$
Éch. 1	(957 \$)	
Salaire/sem.	1 372 \$	1 414 \$
Éch. 7	(1 339 \$)	

Augmentation générale

Date	5 janv. 2014	4 janv. 2015
Augmentation	2,5%	3%

- **Primes**

Heures normales non conformes

Le salarié dont l'horaire de travail se situe à l'extérieur de la période comprise entre 7 h et 18 h a droit à une prime de 48 \$/semaine, 49 \$ à compter du 5 janvier 2014 et 50 \$ à compter du 4 janvier 2015.

Classe supérieure

Le salarié qui est assigné à une fonction supérieure est reclassé à l'échelon immédiatement supérieur à celui correspondant à son salaire normal avec un minimum d'augmentation de 24 \$/semaine.

Autorité et disponibilité

Date	1 ^{er} janv. 2014	5 janv. 2014	4 janv. 2015
Indemnité/sem.	108 \$	110 \$	114 \$

- salarié qui occupe le poste de chef opérateur ou qui est assigné en responsabilité au chef designer d'interface ou au chef de section pour la fonction de programmeur – développement de systèmes

Disponibilité

150 \$/sem. – salarié de la fonction programmeur – développement de systèmes

Chef d'équipe

Date	1 ^{er} janv. 2014	5 janv. 2014	4 janv. 2015
Indemnité/sem.	50 \$	51 \$	52 \$

- **Jours fériés payés**

10 jours/année

N. B. – Le lundi de Pâques s'ajoute aux jours fériés dans l'éventualité où l'employeur publierait une édition papier du journal *La Presse* le dimanche.

- **Congés mobiles**

8 jours/année

- **Congés annuels payés**

Années de service	Durée	Indemnité
1 an	3 sem.	Taux normal
4 ans	4 sem.	Taux normal
14 ans	5 sem.	Taux normal
22 ans	6 sem.	Taux normal

- **Droits parentaux**

- **Congé de maternité**

- La salariée a droit à un congé de 20 semaines consécutives qu'elle peut répartir à son gré avant et après l'accouchement.

- Selon son admissibilité au Régime québécois d'assurance parentale – RQAP, la salariée a droit à des prestations pouvant atteindre 98 % de son salaire normal pour un maximum de 20 semaines.

- **Congé de naissance**

- (4) 5 jours payés.

- **Congé d'adoption**

- (4) 5 jours payés.

- **Congé parental**

- La salariée ou le salarié peut bénéficier d'un congé parental sans solde d'un maximum de 52 semaines continues, qui se termine au plus tard 70 semaines après la naissance ou l'adoption de l'enfant.

- Toutefois, ce congé ne s'applique pas au salarié qui adopte l'enfant de son conjoint.

- **Avantages sociaux**

- **1. Assurance groupe**

- Le régime existant est maintenu en vigueur et il comprend une assurance vie, une assurance invalidité de courte et de longue durée ainsi qu'une assurance maladie.

- **2. Régime de retraite/Plan d'épargne**

- Il existe un régime de retraite.